

Arcueil, jeudi 28 mars 2024

Le directeur du service inter-académique
des examens et concours

Affaire suivie par : Nelson CORREIA
Références : DES3/MCS/SB/NC

à

Mesdames et Messieurs les proviseurs
Mesdames et Messieurs les responsables pédagogiques

Objet : BTS Collaborateur juriste notarial - session 2024

Conformément aux instructions de la circulaire nationale datée **du 8 février 2024** du BTS Collaborateur juriste notarial je vous informe, par ce courrier, des principes d'organisation retenus pour les académies de Créteil, Paris et Versailles.

Vous accueillerez les étudiants de votre établissement et éventuellement les candidats individuels qui vous sont rattachés pour la totalité ou une partie des épreuves (liste ci-jointe). Les candidats recevront une convocation du SIEC au printemps 2024.

Vous veillerez au bon déroulement de ces épreuves.

I - EPREUVES ECRITES

Les épreuves écrites se dérouleront du 14 au 17 mai 2024, dans plusieurs centres (Villepinte, établissements), une convocation du SIEC précisera le lieu.

Les candidats bénéficiant d'aménagement d'épreuves passent ces épreuves dans leur établissement de formation, sauf pour les établissements privés hors contrats.

Il est **impérativement** demandé de ne laisser aucun candidat quitter la salle d'épreuve **avant la fin de la deuxième heure ceci afin d'éviter toute possibilité de communication entre candidats** ; les candidats des centres d'examen des DROM-COM devant composer en même temps que ceux de la métropole.

Dématérialisation des épreuves écrites :

Depuis la session 2023, la correction de toutes les épreuves écrites des BTS est **dématérialisée**. La numérisation des copies sera effectuée par les centres d'épreuves, qui seront **centres de numérisation**. La correction se déroulera en ligne.

Il conviendra d'utiliser **uniquement** et pour ces seules épreuves, **le modèle national de copie SANTORIN « CCYC : © DNE »**. Ces copies vous seront fournies **courant avril 2024**. Le SIEC adressera au cours du mois de mars 2024, à tous les centres d'épreuves, une note précisant l'organisation de la numérisation des copies prévue courant mai 2024.

Stockage des copies des épreuves écrites :

Une fois les copies numérisées, le centre d'épreuves doit garder les copies durant un an avant de pouvoir les détruire.

II – EPREUVES ORALES

Les candidats recevront une convocation du SIEC qui leur précisera le centre d'épreuves, la date et l'heure de passage. Une liste devra être affichée dans les locaux des centres épreuves afin que les étudiants et les candidats individuels puissent s'orienter efficacement.

Epreuve - E32 : Environnement de l'activité notariale

Cette épreuve est organisée en CCF pour les établissements habilités sous forme d'un oral. Concernant les épreuves sous la forme ponctuelle, les dates sont **du 10 juin au 18 juin 2024**, à l'Espace Jean Monnet, Parc SILIC 10157, 94150 Rungis.

La non-conformité d'un dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- Absence de dépôt de dossier,
- Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou l'autorité organisatrice,
- Durée du stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,
- Documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « **non valide** » à l'épreuve correspondante.

Epreuve facultative de langue : (hors anglais et espagnol)

La langue vivante étrangère choisie au titre de cette épreuve est obligatoirement différente de celle choisie en épreuves E3 et E4. L'épreuve se déroulera au SIEC **du 25 mars au 05 avril 2024**.

Anglais et espagnol

Pour l'E2 anglais, les oraux se dérouleront à Espace Jean Monnet, Parc SILIC 10157, 94150 Rungis, du 10 au 14 juin 2024.

Concernant l'E2 espagnol, les oraux se dérouleront à Espace Jean Monnet, Parc SILIC 10157, 94150 Rungis, le 10 juin 2024.

Epreuve E4 - Accompagnement du client selon les règles déontologiques

Cette épreuve se déroulera du **10 juin au 18 juin 2024** à Espace Jean Monnet, Parc SILIC 10157, 94150 Rungis.

La non-conformité d'un dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- Absence de dépôt de dossier,
- Dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou l'autorité organisatrice,
- Durée du stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,
- Documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « **non valide** » à l'épreuve correspondante.

III - SAISIE DES NOTES :

La saisie des notes des épreuves CCF devra se faire dans chaque centre, via **CYCLADES** au plus tard **le 7 juin 2024**. De la même manière, sous la responsabilité des présidents de commission :

- **Les notes des épreuves écrites** devront être saisies par les correcteurs sur Santorin durant la période ciblée. Les notes seront ensuite basculées sur **CYCLADES**, à l'issue des corrections.
- **Les notes des épreuves pratiques et orales** seront renseignées sur les bordereaux de notation **et** sur **CYCLADES**.

Après saisie des notes, il est impératif de retourner au :

**SIEC, Bureau DES3,
BTS CJN / Monsieur CORREIA
7, rue Ernest Renan 94749– Arcueil Cedex**

Les fiches individuelles d'évaluation et/ou de notation HORS CCF* et les bordereaux de notation.

Les procès-verbaux et listes d'émargement devront être également scannés et déposés sur :

Basics

Je vous remercie d'être vigilant sur ces points.

*Les copies, fiches d'évaluation et fiches de notes CCF doivent être archivées dans l'établissement pendant au moins un an après la délibération du jury. Après jury et sur demande des candidats, il vous appartient de faire des copies de ces documents.

IV - LIVRETS SCOLAIRES

Les livrets scolaires des candidats seront désormais **dématérialisés**.

Les livrets scolaires dématérialisés devront être déposés sur l'espace **Basics** au plus tard le **17 juin 2024** pour mise à disposition du jury de délibération.

Auparavant, il vous est demandé de saisir les avis figurant sur les livrets dans **CYCLADES**.

Je vous remercie pour votre collaboration dans l'organisation des examens.

**Pour le Directeur et par délégation,
Le Chef de la Division de
L'Enseignement Supérieur**


Marie-Cécile SOURZAC